

**Conférence générale****Treizième session**

Vienne, 7-11 décembre 2009

Point 16 de l'ordre du jour provisoire

**Activités de l'ONUDI intéressant l'agro-industrie  
et l'agribusiness****Suite donnée à la décision IDB.36/Dec.16 sur les activités de  
l'ONUDI intéressant l'agro-industrie et l'agribusiness****Rapport du Président du Conseil du développement industriel  
(S. E. M. J. S. Ugokwe, Nigéria)**

1. À sa trente-sixième session, le Conseil a adopté la décision IDB.36/Dec.16, dans laquelle il a demandé que le Président mène, en coopération avec le Secrétariat, des consultations informelles ouvertes à tous sur les activités de l'ONUDI intéressant l'agro-industrie et l'agribusiness pour favoriser un débat approfondi sur le sujet à la treizième session de la Conférence générale.
2. Dans la même décision, le Conseil a demandé que, à la lumière des questions pertinentes qui ressortent des discussions tenues et des déclarations faites à sa trente-sixième session, une documentation de fond soit établie. Conformément à la décision, une première consultation informelle s'est tenue le 11 septembre 2009, lors de laquelle le Secrétariat a présenté une réponse claire et systématique aux déclarations faites par les États Membres lors de la trente-sixième session du Conseil. Les délibérations qui ont suivi ont également tenu compte de la voie à suivre, telle qu'elle était décrite dans la présentation du Secrétariat.
3. Lors de la deuxième consultation informelle, tenue le 27 octobre 2009, les discussions se sont poursuivies et un certain nombre d'observations ont été faites par les États Membres au sujet de la corrélation entre transfert de technologies et développement. Les consultations ont aussi été l'occasion d'assister au lancement de l'ouvrage *Agro-industries for development*, copublié par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et l'ONUDI.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

